



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 30 et A 31

Question écrite n° 3006

## Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conditions de circulation sur l'A 31 à hauteur du viaduc de Richemont. A la fin du mois d'août 2002, la circulation sur ce viaduc a du être limitée. La circulation quotidienne a entraîné des dégradations dues à l'usure de cet ouvrage qui permet à l'A 31 de traverser la Moselle. Pourtant, voici quelques mois à peine, des travaux de grande ampleur y avaient été effectués afin d'éviter ces problèmes. Visiblement, cela n'a pas suffi. La question du remplacement de ce viaduc peut donc être maintenant considérée comme urgente et nécessaire. Cet état de fait est à rapprocher de la nécessité d'améliorer la liaison entre l'A 30 et l'A 31. Actuellement, il n'est pas possible depuis l'A 30 de rejoindre directement l'A 31 vers le Nord. Pour ce faire il serait nécessaire de compléter l'échangeur de Richemont (appelé « Triangle de Richemont ») qui se situe à quelques centaines de mètres du viaduc. Des crédits sont prévus au contrat de plan entre l'Etat et la région. C'est pourquoi il lui suggère d'accélérer la mobilisation de ces fonds pour entamer les travaux sur cet échangeur tout en les reliant au remplacement du viaduc actuel, qui s'avère vétuste. Il lui demande son sentiment sur cette suggestion.

## Texte de la réponse

Le viaduc de Richemont permettant le franchissement de la Moselle par l'autoroute A 31 devrait être reconstruit en 2005-2006. Dans l'attente de la réalisation de ce nouvel ouvrage, des travaux de réparation ont été réalisés sur le viaduc au cours de l'année 2001. Depuis, un suivi permanent de l'ouvrage et des interventions d'entretien ponctuelles, comme celles du mois d'août 2002, ont lieu afin d'assurer la sécurité des usagers. En ce qui concerne l'amélioration de la liaison des autoroutes A 30 et A 31 au niveau du « triangle de Richemont », l'échangeur actuel ne permet pas la liaison entre l'A 30 et l'A 31 en direction du nord dans les deux sens. Cette liaison est cependant possible par la route départementale 60, sans allongement significatif du parcours. L'opération inscrite au contrat de Plan entre l'Etat et la région pour la période 2000-2006 consiste à aménager la configuration de la divergence des autoroutes A 30 et A 31 à Richemont par la création d'une quatrième voie de l'A 31 sur une longueur de 1 000 mètres. Cet aménagement donnera au flux de trafic le plus important deux voies au lieu d'une seule actuellement sur l'A 31 en direction du nord. Une décision ministérielle a été prise le 5 décembre 2002, approuvant les études préliminaires de cette opération et demandant à la direction départementale de l'équipement d'en étudier l'avant-projet sommaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3006

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 septembre 2002, page 3212

**Réponse publiée le** : 17 février 2003, page 1225